Arrêté concernant la circulation routière

(Du 7 janvier 2015)

Lieu : Rue Martenet et quartier de Serrières Sud à Neuchâtel

Type d'arrêté : Arrêté sur la circulation routière, aménagements routiers

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel;

Vu la loi fédérale sur la circulation routière, du 19 décembre 1958;

Vu l'ordonnance sur la signalisation routière, du 5 septembre 1979;

Vu la loi cantonale d'introduction des prescriptions fédérales sur la circulation routière, du 1er octobre 1968 et son arrêté d'exécution, du 4 mars 1969;

Arrête:

Article premier.-

La circulation, la signalisation et le marquage sont réglementés sur la rue Martenet, le Chemin Vieux et la rue Erhard-Borel à Neuchâtel, conformément au plan à l'échelle 1 :500, daté du 27 novembre 2014, qui fait partie intégrante du présent arrêté.

Art. 2.-

La vitesse des véhicules est limitée à 40 km/h sur la rue Martenet (signaux 2.30 et 2.53 O.S.R. placés en divers endroits de la rue Martenet).

Art. 3.-

Le présent arrêté peut être consulté au service de la Sécurité Urbaine, 6, Faubourg de l'Hôpital à Neuchâtel ou sur le site Internet : www.securite-urbaine-ne.ch.

Art. 4.-

Les contrevenants au présent arrêté seront punis conformément à la législation fédérale ou cantonale.

Neuchâtel, le 7 janvier 2015

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,
Christine Gaillard

Le chancelier,
Rémy Voirol

Neuchâtel, le 15 JAN. 2015

Décision : approuvé ce jour :

Service des ponts et chaussées :
L'ingénieur cantonal
Nicolas Merlotti

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les 30 jours dès la publication dans la Feuille officielle, en deux exemplaires, auprès du Département du développement territorial et de l'environnement, Château, 2000 Neuchâtel. Le recours doit être signé et indiquer la décision attaquée, les motifs, les conclusions et moyens de preuve éventuels. En cas de rejet, même partiel, du recours, des frais de procédure sont généralement mis à la charge de son auteur. .

Rue Guillaume-Farel
Rue Emer-Beynon
Rue Erhard-Borel
Chemin Vieux
Rue de Tivoli
Rue de Maillefer
Rue de Port-Roulant
Rue Martenet
Passage de la Cité-Suchard
Quai Philippe-Suchard
Semières
Neuchâtel
Rue Martenet
Signalisations
Situation 1:500
Mod. E 27.11.2014 / AM
Ville de Neuchâtel
Infrastructures et énergies
Bureau technique